



Rosny-sous-Bois, le 18 octobre 2019

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

SALLE DU CONSEIL A 19H30

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 17 octobre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 11 octobre 2019 par Monsieur CAPILLON Claude, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CAPILLON C, le Maire

MM DENNEULIN, MMES BOYER E, DESHOQUES, MM CAPILLON P, FORT, BOUVARD, MMES ADJAM, BAUDONNIERE, M BOYER JP, MMES DARGERÉ, Adjointes – MMES VAVASSORI, SMADJA, COTTIN, RULLON, M POINSIGNON, MME JACAMENT, MM OUCHENIR, MESA, MME PINCHON, M MANGON, MME KASRAOUI, MM THOMMAS, FAUCONNET, MME THIBAUT, M BEAL, MME TURLURE, MM MICHEL, BASSE, CAREL, LE FLOCH Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

M BENAMAR à M CAPILLON C – M ITZKOVITCH à M OUCHENIR – M GHEDIRI à M THOMMAS – M CYRILLA à MME KASRAOUI – MME MENARD à M DENNEULIN.

ABSENTS EXCUSES : MME HAIDAMOUS – MME RIZZO HENRIQUES - MME FAGARD - M PAILHOUX.

ABSENTS : MME AWAD-SHEHATA – M. AMOR – MME GERVAIS

SECRETARE DE SEANCE : J.P. BOYER

↓ ***ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 26 septembre 2019.***

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Point retiré de l'Ordre du Jour**
2. **PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'exercice 2018.**

Prise d'acte

3. **PREND ACTE du rapport annuel pour 2018 du Syndicat intercommunal pour la gaz et l'électricité en Ile-de-France – SIGEIF.**

Prise d'acte

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

4. **APPROUVE la mise en œuvre du télétravail au sein de la Ville de Rosny-sous-Bois à compter du 1^{er} janvier 2020.**

Adopté à l'unanimité

5. **APPROUVE la création et la suppression de divers postes pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et afin de procéder aux nominations suite à des avancements de grade, concours, recrutement.**

Adopté par 31 voix pour et 5 votes contre (R.E.S.)

6. **APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle de deux postes d'ingénieur de catégorie A.**

Adopté à l'unanimité

7. **APPROUVE le maintien de la prime annuelle attribuée à l'ensemble des agents communaux, y compris ceux percevant l'IFSE, dans l'attente du déploiement du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois territoriaux.**

Adopté à l'unanimité

8. **APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur du personnel communal de la Ville de Rosny-sous-Bois suite à des évolutions importantes des règles de fonctionnement.**

Adopté à l'unanimité

FONCIER / IMMOBILIER

9. **APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 à la promesse synallagmatique de vente d'immeuble à construire entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le groupement Demathieu Bard Immobilier – Emerige (ou substitué) de volumes et d'ouvrages et aménagements à réaliser au sein desdits volumes, en ce qu'il modifie la date prévisionnelle de livraison des ouvrages.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents (promesse puis vente d'immeuble à construire).

Adopté à l'unanimité

VIE DES QUARTIERS

10. APPROUVE la convention entre la Ville de Rosny-sous-Bois, les associations FaSol et Cap à Cité, la Régie de Quartier de Montreuil et le bailleur social Seine-Saint-Denis Habitat pour la réalisation d'un chantier pédagogique à visée d'insertion visant à la création d'un espace informatique sur le quartier du Pré-Gentil.

Adopté à l'unanimité

11. AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois – section escrime d'un montant de 2 500 €.

Adopté à l'unanimité

12. APPROUVE la dénomination du futur centre de loisirs qui prendra place au sein du groupe scolaire composé des écoles « Félix Eboué » et « Bois Perrier », Centre de loisirs Jacques CHIRAC.

Adopté par 31 voix pour, 4 abstentions (RES) et vote contre (Monsieur BEAL)

DECISIONS MUNICIPALES

13. PREND ACTE des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

VŒUX

14 FORME le vœu que le féminicide soit officiellement reconnu dans le Code pénal français afin de permettre de mettre en place des mesures adéquates et des peines adaptées pour lutter efficacement contre ce crime.

DEMANDE au Gouvernement de prendre des mesures visant à lutter contre les violences faites aux femmes telles que :

- une augmentation du budget dédié à la lutte contre les violences conjugales,
- une formation obligatoire pour tous (toutes) les professionnels (les) au contact de femmes victimes de violences, dont les services de police, de justice et de santé : connaissance des stratégies de l'agresseur, déconstruction des stéréotypes sexistes et accompagnement des victimes,

- la généralisation, sur tout le territoire, des dispositifs de protection et d'éloignement qui ont fait leurs preuves : ordonnances de protection, mesure d'éviction du conjoint violent et mise à l'abri des victimes de manière effective, généralisation du dispositif « téléphone grave danger » et du bracelet électronique,
- la mise en œuvre de mesures de prévention, par l'éducation dès le plus jeune âge.

Adopté à l'unanimité

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 20h35



* R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)